

DEPARTEMENT de la HAUTE LOIRE (43)

COMMUNE de

**Les Villettes**  
H A U T E - L O I R E

en  
AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

Commune des Marches du Velay / Rochebaron

## Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME

4.8

### EMPLACEMENTS RESERVES



Réf : 45 545

PRESCRIPTION par délibération du conseil municipal du 19 septembre 2018

ARRET du PROJET par délibération du conseil municipal du

APPROBATION du PLU par délibération du conseil municipal du

REVISIONS et MODIFICATIONS

1....

2....

Bureau d'études REALITES ET DESCOEUR  
49 Rue des Salins 63000 Clermont-Ferrand - Tél : 04 73 35 16 26  
E-mail : urbanisme@realites-be.fr



REALITES  
&  
DESCOEUR

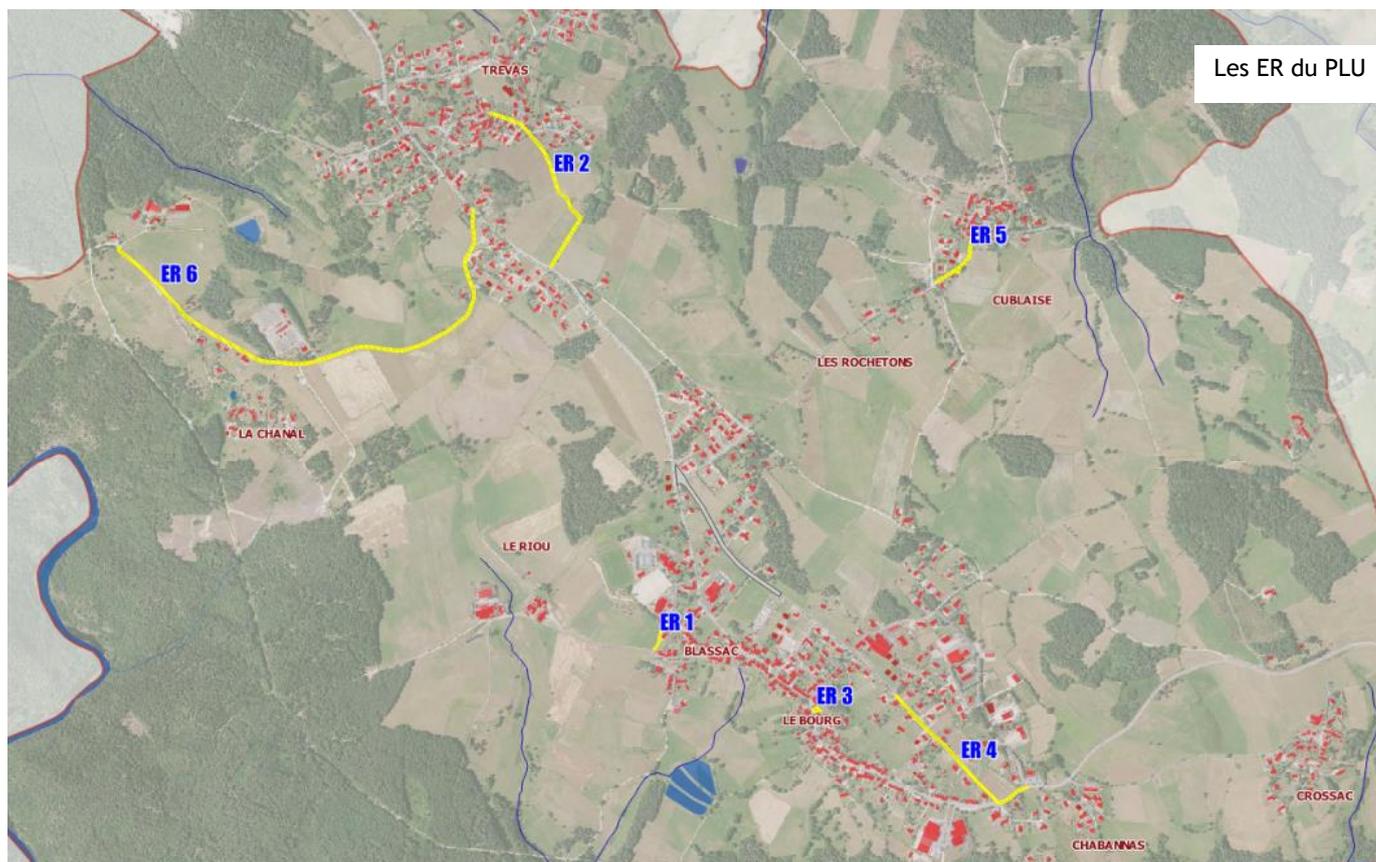


## Introduction

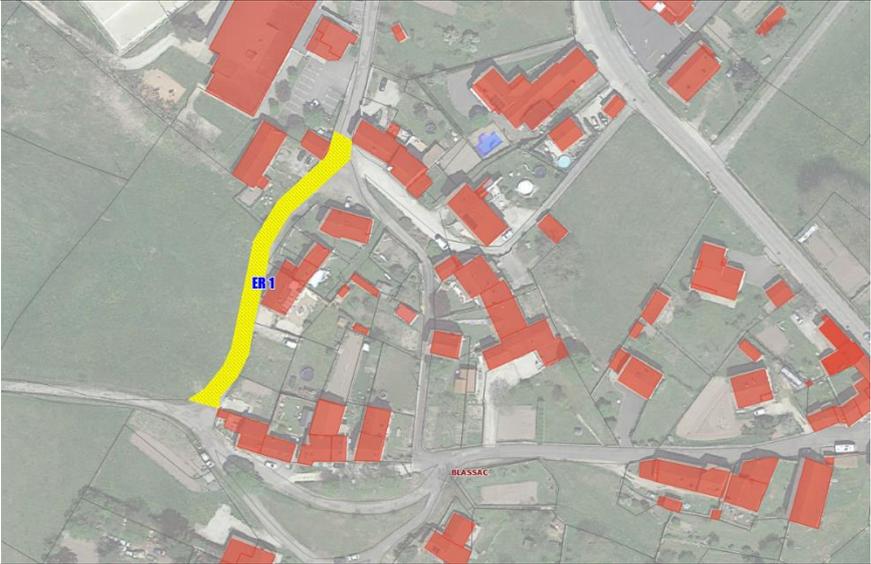
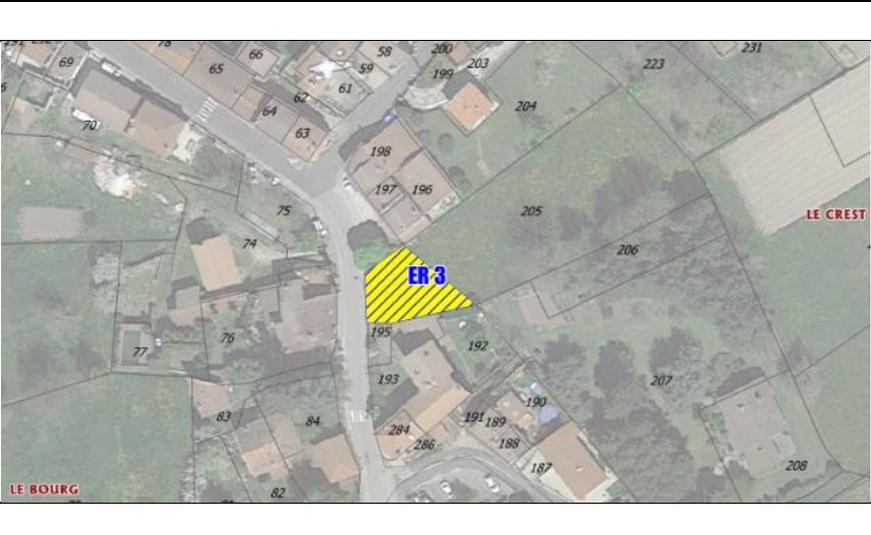
Les emplacements réservés dans les PLU servent à la réalisation de projets d'équipement et d'espaces verts. Depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 dite loi SRU), une collectivité peut réserver des terrains en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale. Les emplacements réservés permettent :

- d'anticiper l'acquisition du terrain en vue d'un projet précis,
- de geler tout autre projet de construction dans l'emplacement réservé.

Le PLU propose plusieurs Emplacements Réservés (ER) :



## Les emplacements réservés

<p><b>ER 1</b></p> <p>Lieu : Le BOURG, Blassac.</p> <p>Cadastre : section OC, parcelle 31 partiellement ; et section AK, parcelle 181 partiellement.</p> <p>Objet : Calibrage de la voie à 6 m de plateforme.</p> <p>Surface : 632 m<sup>2</sup>. Bénéficiaire : Commune.</p>	
<p><b>ER 2</b></p> <p>Lieu : TREVAS, La Combe</p> <p>Cadastre : Section AC, parcelles n° 184, 185, 437 partiellement.</p> <p>Objet : Création et calibrage de la voie à 8 m de plateforme.</p> <p>Surface : 4600 m<sup>2</sup>. Bénéficiaire : Commune.</p>	
<p><b>ER 3</b></p> <p>Lieu : Le BOURG, Le Crest</p> <p>Cadastre : Section AL, parcelle n° 205 partiellement.</p> <p>Objet : Création d'une place publique avec parkings.</p> <p>Surface : 286 m<sup>2</sup>. Bénéficiaire : Commune.</p>	

**ER 4**

Lieu : Le BOURG, Lachaud

Objet : Création de la seconde rue du Bourg.

Surface : 4080 m<sup>2</sup>.  
Bénéficiaire : Commune.

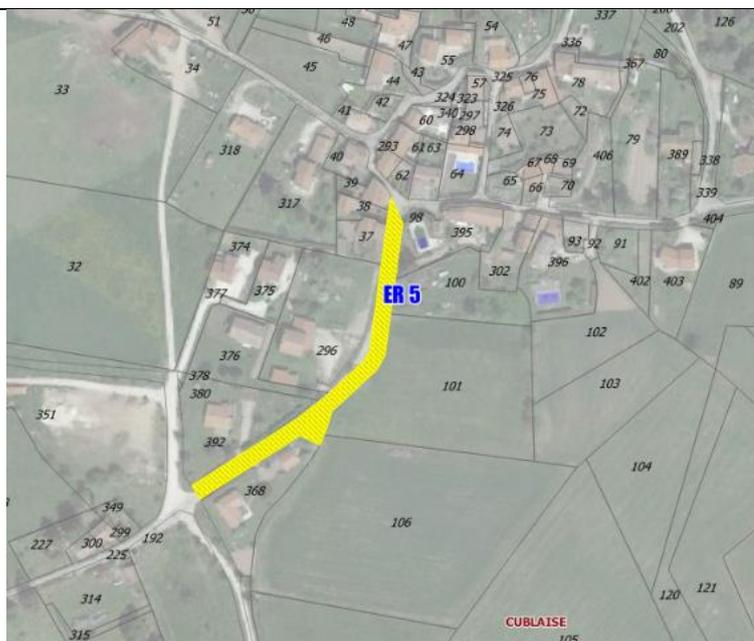


**ER 5**

Lieu : CUBLAISE

Objet : réalisation d'un calibrage de la voie à 8 m de plateforme.

Surface : 1639 m<sup>2</sup>.  
Bénéficiaire : Commune.



**ER 6**

Lieu : La CHANAL / TREVAS

Objet : réalisation d'un calibrage de la voie (route de la Chanal) à 8 m de plateforme.

Surface : 11526 m<sup>2</sup>.  
Bénéficiaire : Commune.

